



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis de prolongation d'une enquête publique unique préalable à la délivrance de deux permis de construire portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Conformément à l'article 123-9 du code de l'environnement, ainsi qu'à la décision motivée du commissaire enquêteur, et en application des dispositions des arrêtés du Maire en date du 26 juin 2020 et du 28 juillet 2020, l'**enquête publique unique** portant sur la construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux et de commerce, sur la partie centrale de l'Île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt, par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN, responsable de projets, sise 59, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, **initialement prévue du 15 juillet 2020 à partir de 8h30 au 18 août 2020 inclus, à 17h30, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 2 septembre 2020 inclus, à 17h30.**

Durant la période de prolongation, les modalités d'organisation de l'enquête, de consultation du dossier d'enquête et celles concernant le dépôt des observations, prévues à l'arrêté communal du 26 juin 2020, mentionné ci-dessus, restent inchangées.

Par décision rendue le 15 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Bernard AIMÉ, en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations au cours des 6 permanences suivantes, dont 2 supplémentaires :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2^{ème} étage – 26, avenue André Morizet :

- **le mardi 21 juillet 2020 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 30 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le jeudi 13 août 2020 de 14h00 à 19h00 ;**
- **le mardi 18 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

Permanences supplémentaires

- **le vendredi 28 août 2020 de 8h30 à 12h30**
- **le mercredi 2 septembre 2020 de 13h30 à 17h30**

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **le mercredi 15 juillet 2020 de 8h30 à 12h30 ;**
- **le lundi 3 août 2020 de 8h30 à 12h30.**

Permanence téléphonique supplémentaire

- **le mercredi 24 août 2020 de 13h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier contenant notamment l'étude d'impact commune, l'avis de l'Autorité Environnementale, les mémoires produits par le responsable de projets et par la SPL Val-de-Seine Aménagement, ainsi qu'un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par lui, seront mis à la disposition du public aux jours, lieu et horaires suivants :

- Mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'Urbanisme Réglementaire – 2^{ème} étage – 26, avenue André Morizet :

- **du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;**
- **le vendredi de 8h30 à 16h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00 ;**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera également consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site dédié : <http://partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être consignées par le public sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Boulogne-Billancourt.

Elles pourront par ailleurs être envoyées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, avec la mention « Enquête publique Permis de construire Partie centrale de l'Île Seguin - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, 26 avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ainsi que celles portées sur le registre d'enquête seront consultables au siège de l'enquête et sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié aux projets : partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse suivante : partie-centrale-ile-seguin-zac-seguin-boulogne-billancourt.enquetepublique.net

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le présent avis de prolongation sera publié par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et en caractères apparents, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques> et par voie d'affiches dans la Commune de Boulogne-Billancourt.

Dans les mêmes conditions, le responsable de projets, procédera à l'affichage du même avis sur les lieux ou lieu du voisinage des deux projets de construction.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an suivant la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Boulogne-Billancourt, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet suivant : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/enquetes-publiques>

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt prendra sa décision sur les deux demandes de permis de construire déposées par la société DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN: soit un accord assorti le cas échéant de prescription(s), soit une décision de refus.

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande auprès de Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt.

Toute information concernant les projets de construction de ces ensembles immobiliers pourra être sollicitée auprès du responsable de projets :

DEVELOPPEMENT BOULOGNE SEGUIN
Monsieur GUEULLETTE Jean-François - Président
59, rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET